



Carte séjour salarié !!! pour un ingénieur en détachement ...

Par **ringo84**, le **01/08/2012** à **13:10**

Bonjour,

Merci d'avance pour votre aide.

Voilà ma situation:

- 1 - Je suis ici en détachement, j'étais dans l'impossibilité de validé on visa chez l'ofii car il y avait une erreur sur mon visa l'erreur du consulat.
- 2 - l'ofii a pris contact avec le consulat pour voir s'il n'avait pas d'objection pour que je demande directement une carte de séjour.
- 3 - après avoir reçu l'accord, j'ai fait une demande pour avoir une carte de séjour salarié
- 4 - j'ai eu ma carte de séjour salarié :D

Mes questions,

A - c'est pas un problème d'avoir obtenu le titre de séjour salarié sans passé par la procédure d'introduction ?

B - suis-je libre de changer d'emploi ? ai-je besoin d'une autorisation de travail ?

C - mon employeur doit-il demandé une autorisation de travail pour moi ?

Merci beaucoup pour votre aide,